

Éditeur: Véronique Billaud.
Directeur des rédactions: Hugues Périnel.
RÉDACTION: Rédacteur en chef: Philippe Pottière-Sperry.
Rédacteur en chef technique: Michel Balut (34.83).
Directeur artistique: Guillaume Lamarre (34.60).
Rédacteurs en chef délégués: Jean-Marc Joannès, Jacques Paquier, Romain Mazon (Web).
Rédactrices en chef adjointes: Marie Bidault (38.36), Emmanuelle Quémar (38.64).
Chefs de service: Claudine Farrugia-Tayar (32.65), Jean-Baptiste Forray (35.77).
Chefs de rubrique: Hélène Delmotte (34.10), Delphine Gerbeau (30.22), Hélène Girard (38.59), Hervé Jouanneau (38.50), Laurence Madoui (38.70). **Rédacteurs:** Stéphanie Lampert (33.59), Brigitte Menguy (50.47). **Rédaction Web:** Virginie Fauvel (chef de rubrique). **Responsables d'édition web:** Véronique Bouhour, Guillaume Garvanèse.
RÉALISATION: Secrétariat de rédaction: Clara Hacard (secrétaire générale de rédaction, 32.75), Nolwenn Lemasson (1^{er} secrétaire de rédaction, 34.06), Magali Crespin, Véronique Duvivier. **Maquette:** Pascale Distel (chef de studio, 38.21), Éric Clément (premier rédacteur graphiste), Marilyn Gobert. **Iconographie:** Cyrille Derouineau (responsable de l'iconographie, 38.80), Caroline Faugère (30.32). **Secrétariat:** Liliane Lamhien (34.25), Emilie Aguechariou (31.11).
WEB: Directeur: Benjamin Lupu, Patricia Gicquel (chef de projet), Thibault Cotti.
EMPLOI ET ANNONCES CLASSÉES:
Directeur: Yves Denis. **Directeur commercial:** Matthieu de Roffignac (33.01). **Directeur des opérations:** Christian Fehr (38.77). **Equipe commerciale:** Sandrine Aubret (13.04), Olivier Bitong (13.06), Julie Chaume (13.07), Armelle Eymas (37.78), Virginie Montagud (13.05). **Directeurs de clientèle:** Laurence Le Roy, Aïssa el Ouni, Yann Delzanno, Aude Sanchez. **Studio:** Christophe Marpaux (38.31), assisté de Joël Hernould (30.07).
PUBLICITÉ: Directeur région groupe: Cédric Fray. **Directeur commercial:** Jean-François Goasguen (30.44). **Directrice publicité internet:** Isabelle Ghariami (33.81). **Publicité:** Anne-Marie Roux (32.73), Emilie Vaneme (50.08), Gérald Glondu (30.75), Sandrine Viallemonteil (38.20), Véronique Gelin (30.19), Yamina Sahraoui (38.19).
Opérations spéciales: Nelly Huet (32.22). Assistante: Lydia Cordier (31.86).
Exécution technique: Marie Lenglin (31.94).
GESTION: Stéphane Ansieau (50.66).
MARKETING-PROMOTION-DIFFUSION: Directeur: Bernard Angaud. **Promotion:** Nadia Zimmer (directrice, 36.16), Sophie Tracou (directrice, 50.05), Evelyne Tarrida (32.71). **Diffusion:** Guillaume de Corbière (36.38).
DÉVELOPPEMENT ET OFFRES DE CONTENUS:
Directeur: Laurent Boidi. **Directrice de projet:** Aline Lequillier. **Chef de projet:** Gaëtane Lathuilière. **Directeur de clientèle:** Guillaume Ray-Capet.
ABONNEMENTS: Nadia Clément (directrice, 50.65)
Assistante de direction: Evelyne Sartori (32.27).

Tarifs: 1 an (48 numéros, 48 suppléments ou cahiers détachés), le quotidien en ligne et l'accès permanent à tous les services du pack internet sur www.lagazette.fr
Administrations et sociétés: France 195 €. Etranger: nous consulter. **Personnels:** France 121 €. Etranger nous consulter. **Prélèvement automatique trimestriel:** 30,25 € tous les 3 mois. **Etudiants:** France 65 €. **Vente au numéro:** 5,80 €.

Président-Directeur de la publication: Guillaume Prot.
Directeur général: Olivier de la Chaise.
Société éditrice: Groupe Moniteur, SAS au capital de 333 600 €
Siège social: 17 rue d'Uzès 75108 Paris cedex 02
RCS PARIS 403 080 823
N° SIRET 403 080 823 00012
N° TVA intracommunautaire FR 32 403 080 823
Principal actionnaire: Info Services Holding
Numéro de commission paritaire: 1013 T 83807.
ISSN: 0769-3508
Hebdomadaire, dépôt légal: janvier 2013.
Tirage de ce numéro: 28 900 exemplaires
Impression: Roto France, rue de la Maison-Rouge, 77185 Lognes

POUR NOUS JOINDRE

Contacter la rédaction: tél.: 01 40 13 31 11
redaction@lagazette.com
Passer une publicité: tél.: 01 40 13 31 86
pubgazette@lagazette.com
Passer une annonce classée:
tél.: 01 40 13 32 54 Fax: 01 40 13 51 63
emploigazette@lagazette.com
S'abonner: tél.: 01 40 13 50 65 Fax: 01 40 13 51 21
abonnement@groupemoniteur.fr

Ce numéro comporte deux cahiers ne pouvant être vendus séparément.
Cahier principal: folios 1 à 140. Cahier détaché n° 2: folios 1 à 92;
un encart abonnement non folioté entre les pages 38-39 et 102-103; un encart
abonnement de quatre pages déposé sur la quatrième de couverture.

Open data: assez tergiversé!

Romain Mazon,
rédacteur en chef
délégué



romain.mazon@lagazette.com

Contraintes ou volontaires, les collectivités vont devoir sérieusement préparer l'ouverture de leurs données publiques. Contraintes, puisque le comité interministériel de la modernisation de l'action publique de décembre, tout en réaffirmant le principe de la gratuité des données publiques de l'Etat pour leur réutilisation, y associait explicitement les collectivités, «en concertation». Le gouvernement compterait même franchir un cap en obligeant la publication des données brutes dans le projet de loi de décentralisation. Dès lors, il leur faudra aborder le sujet par le bon bout. Si elles ont beaucoup à gagner et peu à perdre, les termes du débat sont, aujourd'hui, souvent mal posés, freinant une véritable appropriation de la démarche (lire le dossier pp.23-28).

Une vraie transparence. Première posture erronée: la transparence de la vie publique, offerte par l'ouverture des données serait lourde de menaces, car forcément mal réutilisées par les citoyens. Des cartes de la criminalité par rue verraient le jour, stigmatisant des quartiers, les oppositions politiques déformeraient les données budgétaires... Cela se produira certainement, mais en quoi cela diffère-t-il

du débat démocratique actuel? Cacher les données empêche-t-il que ces questions soient posées, voire instrumentalisées? L'invocation de mauvais usages potentiels évite surtout de se concentrer sur les vraies questions: la publication des données publiques permet-elle une vraie transparence? Les citoyens l'attendent-ils? A en croire le «baromètre de la confiance politique», publié le 15 janvier par le Cevipof, le doute n'est pas permis. La confiance des Français dans toutes les autorités publiques, y compris le conseil municipal, est en chute libre depuis 2009.

Beaucoup à gagner. Deuxième posture erronée: la réutilisation des données publiques doit créer de l'activité économique, entraînant aussitôt un autre mauvais débat sur la gratuité. Certes, la Commission européenne a estimé, en 2011, à plus d'un milliard d'euros le marché de la réutilisation des données publiques, mais en quoi cela concerne-t-il les administrations? L'enjeu se situe auprès des acteurs économiques, à condition de disposer des données pour le faire... Les collectivités volontaristes ont donc, surtout, beaucoup à gagner. En interne, d'abord, car la démarche suppose de repenser son système d'information et valorise le travail de nombreux agents. A l'externe, ensuite, en ouvrant un dialogue avec les associations et les citoyens, pour imaginer de nouveaux services correspondant à leurs attentes, à l'instar des pratiques de Montpellier ou d'autres. Pour le reste... semons les données et voyons ce qui pousse.

La Gazette utilise des papiers issus de forêts gérées durablement, de sources contrôlées, ainsi que des papiers recyclés issus de la collecte sélective.

OPEN DATA

Le service public augmenté



EN MOUVEMENT

Le débat se poursuit. Les collectivités territoriales sont toujours plus nombreuses à mettre à disposition leurs données sur des plateformes internet. La collaboration avec l'Etat s'organise sur fond de débat quant aux licences, aux formats et à la gratuité ou non des données.

FAVORISER LA RÉUTILISATION

Les citoyens sur le pont. La réutilisation économique des données ouvertes n'est pas rentable aujourd'hui. Peut-elle le devenir, et à quelles conditions? Les avis sont partagés. La réutilisation citoyenne, boostée par des associations, est quant à elle en forte progression.

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Cercle vertueux. Pour participer au développement de leur territoire, les collectivités ont tout intérêt à tirer un profit interne de l'open data, à mutualiser les plateformes et à faire enrichir leurs données par des prestataires ou des associations.

Des données ouvertes de plus en plus cadrées

- Deux ans après le lancement des premières plateformes, le développement et la réflexion des collectivités et de l'Etat sur l'open data progressent, de même que leur collaboration.
- Le débat sur les licences, les formats et la gratuité de la réutilisation n'est pas tranché.

Vingt-quatre plateformes d'open data ont été lancées à ce jour par des collectivités territoriales. Une trentaine de projets seraient en cours, ce qui fait dire à Claire Gallon, de l'association Libertic, qui promeut l'ouverture des données: «En 2011, la question était "pourquoi y aller", depuis 2012, c'est "comment y aller?"»

L'Etat redéfinit sa stratégie

La mission Etalab, nouvellement dirigée par Henri Verdier, est chargée de la plateforme française d'open data. Un décret du 30 octobre 2012 la rattache au secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, lui-même placé sous l'autorité du Premier ministre, et non plus de Bercy, comme l'était la direction générale de la modernisation de l'Etat. La tâche d'Etalab sera de travailler de concert avec les collectivités, notamment pour harmoniser les pratiques. «Le collectif Open data France, créé indépendamment et à cette fin en février 2012, va pouvoir se mettre à l'œuvre. Il regroupe des collectivités et des associations: Libertic; la Fondation internet nouvelle génération [Fing]; Veni, Vidi, Libri, spé-

LEXIQUE

Directive ISP

Directive européenne du 17 novembre 2003 créant un droit de réutilisation des données publiques. Elle est en cours de révision, notamment pour donner plus de place à l'open data.

Licence libre

Licence sur une œuvre de l'esprit par laquelle l'auteur cède ses droits, notamment pour réutilisation, y compris à des fins commerciales.

Web sémantique

Méthodes collaboratives communes pour échanger et comparer des données. Open data France travaille à un catalogage par construction d'un référentiel commun.

cialiste des licences; et l'Adullact, qui organise la mutualisation de logiciels open source entre collectivités, indique Claire Gallon. Nous travaillons à un référentiel commun par le biais du web sémantique [voir le lexique]. Pourquoi pas, ensuite, un "ultrasite" collectant toutes les données open data? Il y a déjà "datapublica.com".»

Mi-octobre, une polémique est née concernant l'interprétation de propos qu'aurait tenus Olivier Schrameck, membre de la Commission sur la rénovation et la déontologie de la vie publique, au sujet de la pertinence de proposer gratuitement des données publiques en temps de crise (*). Pour l'enrayer, le gouvernement a été obligé de réaffirmer le principe de gratuité. Les collectivités semblent, elles, avoir tranché, optant presque toutes pour des licences libres [voir le lexique]. ODBL est la plus utilisée. Elle oblige à remettre à disposition les données enrichies, ce qui pose néanmoins la question du contrôle de la qualité des enrichissements et constitue un frein pour les entreprises non désireuses de republier leurs informations pour des raisons de temps, de coût ou de concurrence. En revanche, ce système

«gagnant-gagnant» peut vaincre la réticence des services, voire des élus, à fournir gratuitement des données réutilisables commercialement. La licence ouverte d'Etalab est plus libre: il suffit de citer la source lors de réutilisations, l'enrichissement n'est pas obligatoire et revendre les données sans valeur ajoutée est possible. Charles Népote, chef de projet «open data» à la Fing, défend l'existence de deux ou trois licences différentes pour tester leur efficacité relative, sans que cela représente un obstacle juridique trop grand pour les développeurs (lire aussi l'opinion p.19).

Tâtonnements

Le débat sur la gratuité n'est pas clos. Mi-novembre, le Groupement des autorités responsables de transport (Gart) a souhaité que celles-ci puissent percevoir «une juste rétribution des revenus publicitaires liés à la diffusion des calculateurs d'itinéraires des transports publics», arguant du coût de la mise à disposition: investissements, serveur, mise en forme, anonymisation, etc. Répercuter ces frais est d'ailleurs permis par l'ordonnance du 6 juin 2009 transposant la directive européenne ISP [voir le lexique].

Côté collectivités et intercommunalités, Montpellier s'interroge sur la possibilité de faire payer à partir d'un certain nombre de requêtes par minute. Le Grand Lyon pourrait mettre en place une redevance d'accès en fonction de l'audience des sites où sont rediffusées ses données. «En cas de gratuité, un seul acteur, tel Google, peut mettre à genou le serveur d'une collectivité: la plateforme n'est alors plus un service public», plaide Charles Népote. L'open data tâtonne encore, et c'est normal.

(*) Dans «Les Echos» du 17 octobre 2012.

Les enjeux du format des données

Le format informatique dans lequel les données sont mises à disposition est déterminant pour favoriser leur réutilisation. Claire Gallon, de Libertic, privilégie ceux ouverts et interopérables (tel CSV pour les tableurs). Les formats ouverts (ou non propriétaires) sont standardisés et libres d'utilisation, au contraire de ceux fermés (propriétaires), de type XLS pour les tableurs. «Que fait-on si l'entreprise rend inaccessibles les anciens formats?» interroge Claire Gallon. Les formats propriétaires ne sont, en outre, pas interopérables: ils ne permettent pas de communiquer avec les autres, sauf exceptions (tel GTFS sur les données de transport en temps réel). Inversement, les formats libres ne sont pas tous interopérables (ODS pour les tableurs). Charles Népote, chef de projet, n'est pas aussi catégorique que Claire Gallon: «La Fing préfère des formats ouverts et documentés - précisant à quoi correspond tel champ ou telle donnée - mais, à défaut, ceux propriétaires et non documentés peuvent convenir.»

1) Cap sur la réutilisation

Les réutilisations de données ouvertes à des fins économiques sont à ce jour marginales. «Le modèle économique reste à construire, reconnaît Jean-Pierre Bailly, directeur des ressources numériques de Nantes métropole. L'open data sert surtout à certains développeurs ou sociétés, pour promouvoir leur savoir-faire.» Jean-Marie Bourgogne, directeur du programme «Montpellier territoire numérique», cite des applications orientant l'achat immobilier en fonction du profil de l'acquéreur et d'autres utilisant le trafic aux feux pour des annonceurs publicitaires.

Accompagner les acteurs

Selon Claire Gallon, de l'association Libertic, la réutilisation économique reste cloisonnée par territoire et entravée par des difficultés de comparaison, la standardisation des données (licences, formats, contenus) étant insuffisante. Mais les promoteurs de l'open data entendent favoriser la réutilisation en accompagnant les acteurs. Ainsi, la Fing réunira cette année des citoyens, entreprises, associations, acteurs publics... au sein d'«infolabs» afin de discuter outils et méthodologie. Pour Sébastien Dugué, de l'agence Clever Age (lire ci-contre), «si la question des licences est importante, celle des formats joue à la marge». Mais Claire Gallon pointe également l'inégale qualité des données. Rendre celles-ci partiellement payantes est l'une des solutions envisagées par le Grand Lyon pour en améliorer la qualité. Enfin, la quantité de données demeure insuffisante. «Mais il vaut mieux publier dès maintenant que d'attendre des données parfaites. Les utilisateurs font progresser le système», estime Claire Gallon.

Les «hackathons» constituent une autre forme de mobilisation des acteurs. Ils réunissent designers, data-journalistes, développeurs et associations en vue de créer, en mode collaboratif et à partir de données ouvertes, des applications. Des appels à projets ou concours initiés par les collectivités servent le même but. Afin d'éviter

ENTRETIEN

SÉBASTIEN DUGUÉ, responsable du cabinet de conseil et intégrateur Clever Age, à Bordeaux

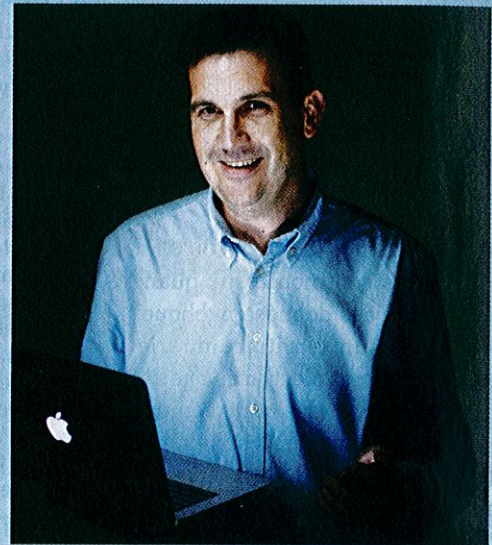
« Il n'est pas aisé de rentabiliser des données à l'échelle d'une agglomération »

Comment vous êtes-vous impliqué dans l'open data ?

En recherche d'emploi en 2009-10, j'ai réalisé deux applications (web et mobile) sur l'agglomération bordelaise, l'une pour les tramways et bus, l'autre pour les vélos en libre service, que j'ai reproduites à Rennes. Je souhaitais faciliter les déplacements. Ce travail m'a permis d'obtenir mon emploi actuel. Je continue, sur mon temps libre, d'améliorer l'application bordelaise. Cela me sert professionnellement.

Des collectivités croient en un modèle économique possible de la réutilisation...

Pas moi. Leurs données, tels les horaires de bus, sont souvent déjà disponibles gratuitement, les gens sont donc réticents à payer, même sous forme d'applications, qui sont d'ailleurs de plus en plus souvent gratuites. En outre, dupliquer les applications sur différents territoires n'est pas si simple: il faut une connaissance physique des transports. L'uniformisation des formats de données joue à la marge. Rentabiliser des données à l'échelle d'une agglomération n'est donc pas aisé. Apple m'a reversé 750 euros en deux ans pour



mes applications bordelaises, à comparer au coût de développement de ce type d'application par une société: 10 000 à 20 000 euros au minimum. De plus, le contexte juridique (lié aux licences) est compliqué. Au final, construire un «business model» est dangereux, mais intégrer l'open data dans des applications plus larges (enrichir une cartographie, par exemple) est judicieux.

la dispersion des efforts, Jean-Marie Bourgogne préconise «des applications nationales développées dans le cadre d'appels à projets nationaux, du collectif Open data France ou d'une association, à doter de fonds communs. Cela facilitera l'interopérabilité». Du côté des citoyens, «l'open data reste trop aux mains des geeks», concède Charles Népote, chef de projet à la Fing. L'ergonomie des sites, les outils de visualisation et, surtout, une animation régulière favoriseront l'appropriation par le plus grand nombre.

Déjà, certains services difficiles à rendre par la collectivité (car les données appartiennent à plusieurs institutions) deviennent associatifs, comme le calcul d'itinéraires Handimap à

200 APPLICATIONS ont été réalisées en France à partir des données publiques, sans que l'on sache combien sont rentables aujourd'hui.

Source: Fing.

50 000 € Tel est le montant des prix des appels à projets rennais et nantais pour la création d'applications.

Rennes, dupliqué lors d'un appel à projets pour Montpellier par la même association rennaise. Citoyens, associations, journalistes poussent ici ou là pour élargir l'éventail des données mises à disposition, notamment en matière de finances locales.

Démocratie et transparence

Comme le modèle économique de la réutilisation commerciale reste à inventer, «les élus ne visent plus, à travers l'open data, seulement ou essentiellement le développement de services comme au début, mais au moins autant la démocratie et la transparence», estime Jean-Marie Bourgogne. Un changement de stratégie important.

2) L'atout de la mutualisation

Comment ne pas voir une part de marketing et d'autovalorisation dans certaines initiatives d'ouverture de données des collectivités? Il se dit ainsi que le lancement de la plateforme du conseil général de Saône-et-Loire a été accéléré afin d'appuyer la candidature de son président, Arnaud Montebourg, aux primaires socialistes pour l'élection présidentielle... Ailleurs, des divergences politiques font naître deux plateformes quand une aurait suffi.

Compréhension des territoires

Les obstacles sont nombreux quand on veut offrir des données publiques représentant un territoire de vie. Cependant, si les collectivités avaient attendu de s'accorder, on ne compterait sans doute pas une vingtaine de plateformes aujourd'hui. L'heure est venue d'envisager la manière d'être plus efficaces à plusieurs. Au contraire de Bordeaux ou Montpellier, où ville et interco ont bâti chacune leur plateforme pour des raisons politiques,

Optimiser les coûts

Les coûts d'investissement des plateformes d'open data sont très variables (200 000 euros en Saône-et-Loire, moins de 10 000 à Montpellier, 30 000 pour Nantes métropole et Nantes), tandis que ceux d'exploitation (hébergement, personnel) ne sont le plus souvent pas calculés. Mutualiser, c'est travailler à réduire ces coûts.

certaines communes et leur agglomération (Rennes, Toulouse, Nantes) ont réalisé d'emblée un site commun. Les utilisateurs bénéficient alors de données de territoire qui se complètent, ce qui en facilite la compréhension. Mais à quelle échelle travailler? «Pourquoi les territoires ne se raccrocheraient-ils pas à un site de l'Etat?» interroge Pierre-Paul Pénillard, directeur du projet d'open data du conseil général de Saône-et-Loire, avant d'ajouter qu'un département, justement, est aussi bien placé pour animer un tel projet.

La mutualisation démarre malgré tout, comme au Grand Toulouse, dont quelques communes ont intégré la plateforme, ou dans les Pays de la Loire et en Paca. L'échelon régional est d'ailleurs identifié comme pertinent par les spécialistes, car ce niveau, notamment, intéresse les réutilisateurs potentiels. Le site peut être commun aux collectivités au sens large (région, départements, agglomérations, communes) mais doté d'URL spécifiques à chacune d'elles, comme dans les Pays

de la Loire (lire ci-dessous). Chaque collectivité participe, financièrement au moins, au fonctionnement de la plateforme. Mais celle-ci peut aussi être mise à disposition par l'une des collectivités. C'est le cas de celle de la région Paca, sur laquelle se sont déjà greffés des intercommunalités (CA Arles Crau Camargue Montagnette, Marseille Provence métropole, CA du pays d'Aix et de l'étoile, CA du pays d'Aubagne, deux syndicats mixtes), des communes (Arles, Aix-en-Provence, Istres) et Bouches-du-Rhône Tourisme, notamment. Il faut noter que ces acteurs ont su passer outre leurs divergences politiques.

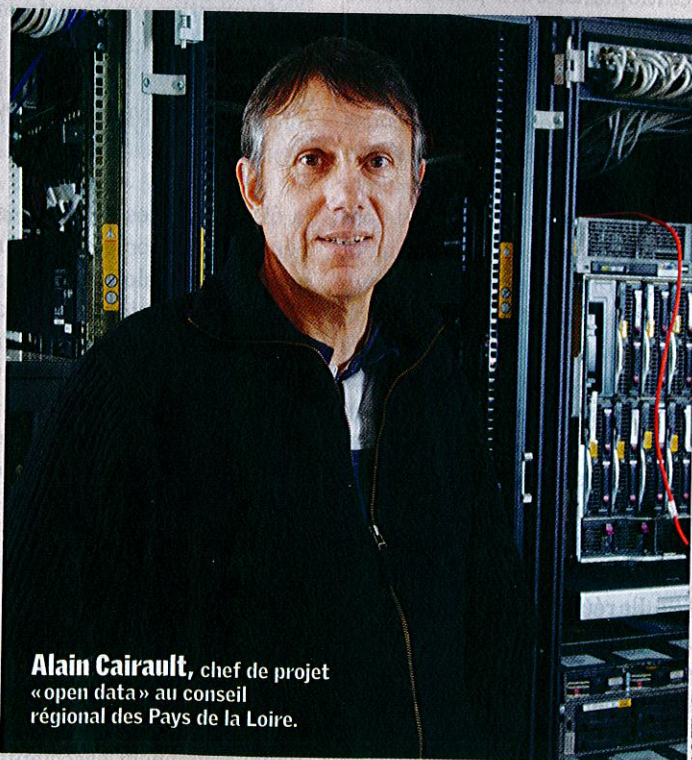
L'ingénierie aussi

La mutualisation de l'ingénierie et de la technique facilite la réutilisation des données, fait gagner du temps et réduit les coûts d'investissement et de fonctionnement, sans que la visibilité de la plateforme sur internet en soit réduite pour autant. Et si l'avenir de l'open data se jouait sur ce terrain-là aussi?

Pays de la Loire • 3,54 millions d'hab.

Quatre partenaires partagent une plateforme

La région Pays de la Loire, le département de la Loire-Atlantique, Nantes métropole et la ville de Nantes ont inauguré, le 21 décembre, une plateforme commune d'open data. L'intérêt de ce portail? «Les internautes accèdent de manière simple à 350 jeux de données visualisables, et non sous de multiples formats», s'enthousiasme Alain Cairault, chef de projet «open data» à la région. Nantes et son agglomération se sont lancées les premières en 2011, suivies du département, qui a créé son portail en 2012 pour la somme modique de 8 000 euros, grâce à la reprise d'un logiciel libre existant et, déjà, en mutualisant avec Nantes et Nantes métropole. Seule la région est passée directement à cette plateforme mutualisée, qui permet de partager le marché externe global d'investissement de 210 000 euros, pour 2012-13, en trois parts égales: Nantes métropole (maître d'œuvre) et Nantes; la Loire-Atlantique; les Pays de la Loire. Reste à convaincre les autres villes et départements qui, contrairement aux quatre premiers partenaires, ne sont pas tous du même bord politique.



Alain Cairault, chef de projet «open data» au conseil régional des Pays de la Loire.

3) Des territoires riches de données

Dans une logique de territoire, il est utile que chaque collectivité cherche à augmenter le volume des données qu'elle libère. Elle peut d'abord puiser dans ses propres ressources. Ainsi, Nantes métropole « a fait le choix d'ouvrir des données en cohérence avec la politique locale: mobilité et déplacements, environnement et culture-tourisme », explique Jean-Pierre Bailly, directeur des ressources numériques. Mais ces informations ne représentaient que 50% de celles publiées au démarrage, les 50% restants étant constitués de données faciles à extraire: urbanisme, citoyenneté-administration, sports et loisirs.

Les DSP en renfort

Les données des délégataires de service public peuvent-elles être mises à disposition? Oui, si elles appartiennent par contrat au délégant, ce qui est encore assez rare. Dans le cas contraire, leur ouverture nécessite l'autorisation du délégataire, qui n'est pas obligé de le faire gratuitement. Decaux, par exemple, s'y refuserait à l'heure actuelle. Afin d'anticiper de tels refus, collectivités et intercos ont tout intérêt à négocier des accords à l'occasion des renouvellements de contrats de DSP. A Rennes métropole, propriétaire des données de transports depuis dix ans, obtenir cet accord n'a pas posé de problème pour le nouveau contrat 2012-2017: Keolis continuera d'alimenter gratuitement en données la plateforme d'open data, en temps réel. L'agglomération songe par ailleurs à la publication des informations sur les déchets en partenariat avec son délégataire, Sita.

Mais des données du territoire peuvent aussi provenir d'autres administrations, de l'Etat, voire d'associations, d'entreprises... Claire Gallon, de Libertic, douche cependant les enthousiasmes, estimant que les préfetures, par exemple, n'ont pas suivi le mouvement, même lorsqu'elles se situent sur le territoire de collectivités qui avaient initié l'open data. « Seule la préfeture de police de Paris est engagée, fournissant aujourd'hui des in-



L'enrichissement des données par les citoyens est précieux (ici pour le calculateur d'itinéraires Handimap, à Montpellier).

Quand les citoyens se prennent au jeu

Historiquement, l'open data était justifié par deux préoccupations: la création d'emplois par le développement de services et la transparence de la vie publique. Ce qui était moins envisagé, c'était la manière dont s'en saisiraient certains citoyens qui, ici et là, enrichissent d'eux-mêmes les données des collectivités (« crowdsourcing »), comme ces randonneurs de Loire-Atlantique lors de « cartoparties » coorganisées par le conseil général. Selon Simon Chignard, consultant en usages du numérique, « ce qui nous manque, c'est l'application de la "boucle de rétroaction": une organisation ouvre des données, qui servent

ensuite à des tiers pour améliorer les actions de l'organisation... une sorte d'open data version 2 ». Montpellier s'inscrit tout à fait dans cette logique pour la deuxième version du calculateur d'itinéraires pour personnes à mobilité réduite Handimap: « Les données de la ville doivent être complétées par celles d'autres collectivités locales ou d'opérateurs privés. D'où les sorties sur le terrain d'associations de personnes handicapées pour alimenter Open street map », explique Jean-Marie Bourgogne, directeur du programme « Montpellier territoire numérique ». Déjà, d'autres villes s'intéressent à cette démarche.

Travailler ensemble

Les actuels contrats de DSP n'obligent pas les délégataires à fournir gratuitement leurs données. « Travaillons, par le biais d'Open data France, à un modèle de contrat », suggère Jean-Marie Bourgogne, directeur du programme « Montpellier territoire numérique ».

formations sur les zones de stationnement, la localisation des fourrières ou les places pour personnes invalides, mais pas sur les effectifs des polices municipales. »

L'exception Paca

Existe-t-il un début de modèle? La région Paca a entraîné dans le sillage de sa plateforme tous les partenaires de Marseille-Provence 2013 capitale européenne de la culture: la communauté urbaine, bien sûr, mais aussi les agences régionales du livre et du spectacle, Bouches-du-Rhône Tourisme,

la chambre de commerce et d'industrie de Marseille, le comité régional du tourisme, le centre régional de l'information géographique, la fédération régionale des offices de tourisme, le port de Marseille, la régie culturelle régionale. Ensuite, « l'ensemble des acteurs de Paca qui souhaiteront se joindre à ce mouvement » sont invités à le faire. La démarche de territoire est complète. Claire Gallon estime d'ailleurs que les sites regroupant des données d'associations, d'entreprises, de collectivités, etc., vont se multiplier, portés ou non par ces dernières.

« Les collectivités, premières bénéficiaires de l'open data »

Selon Claire Gallon, de l'association Libertic, en ouvrant leurs données, les collectivités améliorent notamment le fonctionnement de leurs services.

L'open data est utile aux développeurs, chercheurs, journalistes ou citoyens, mais aussi aux collectivités. Expliquez-nous.

Les collectivités sont les premières bénéficiaires de l'open data. C'est un outil de décloisonnement des services publics et d'amélioration des bases de données. Il favorise, de plus, l'innovation et le dialogue avec les acteurs extérieurs. C'est également



CASTELL/ANDIA-PR

Claire Gallon,
de l'association Libertic.

un moyen de se mettre en conformité avec la loi du 17 juillet 1978 pour l'amélioration des relations entre l'administration et le public, texte qui impose de disposer d'un répertoire de données publiques (1) auxquelles les citoyens peuvent accéder. Désormais, ces derniers peuvent exercer ce droit facilement.

L'ouverture des données permet par ailleurs un meilleur fonctionnement des services...

Oui, des collectivités nous expliquent qu'elles ont ainsi mieux appréhendé leurs données. Rennes a découvert que sa base relative aux stations de vélo en libre service n'était pas à jour, les corrections des projets d'implantation n'ayant pas été intégrées. Par ailleurs, ouvrir ses données peut permettre de rationaliser son système informatique, évitant ainsi que les données ne soient éparpillées. Dans certains cas, cela évite à différents services de tenir à jour les mêmes données; dans d'autres cas, un service en trouve... qu'il ignorait être détenues par un autre service. Enfin, les collectivités renverront de plus en plus souvent les citoyens demandeurs d'informations aux bases de données ouvertes. Au final, on aboutira donc,

par ricochet, à des gains de temps et à des économies budgétaires. Rappelons que, en Grande-Bretagne, l'open data s'est développé à cette fin dans les collectivités.

Peut-on imaginer que, d'externes, les portails deviennent internes, eu égard à leur qualité?

Les administrations anglo-saxonnes semblent développer plus rapide-

ment une culture de la donnée en interne. In fine, les bases deviennent des outils décisionnels. A ce titre, force est de constater que certaines villes françaises engagées dans des projets de « smart cities », ou villes intelligentes (2), ont malgré tout très peu de données à elles et de qualité. Il leur faut travailler

à l'appropriation et à la qualification. Certaines collectivités, comme le conseil général de Saône-et-Loire, ont commencé: les outils de visualisation de la plateforme sont ainsi utilisés par les agents qui n'en possédaient pas.

Libérer ses données, c'est également communiquer...

Les premières collectivités à avoir mis en place des plateformes (Rennes, Paris, Montpellier, Nantes) en ont tiré un grand bénéfice. A l'occasion de l'ouverture de ses données, Nantes expliquait n'avoir jamais été autant sollicité par les journalistes et les autres collectivités. L'open data est un véritable projet de communication dont l'intérêt est de développer des services et de mettre la donnée au cœur des territoires.

(1) Toutes les données collectées dans le cadre d'une mission de service public, NDLR.

(2) Caractérisées par un développement urbain durable et une qualité de vie, grâce à une gouvernance participative, NDLR.

Pour aller plus loin

À LIRE

Une analyse et une boîte à outils



Consultant et formateur sur les usages du numérique, Simon Chignard apporte un éclairage sur les enjeux, limites et conséquences de l'ouverture des données publiques. Il explique comment initier une démarche d'open data, en soutenant développement économique et démocratie locale.

« Open data. Comprendre l'ouverture des données publiques », Simon Chignard, Fyp Editions, avril 2012.

SUR LE WEB

Les collectivités impliquées

Une carte de France pour connaître toutes les collectivités investies dans le mouvement de l'open data.

Site internet: www.opendata-map.org

Des associations d'envergure nationale

- Libertic promeut l'ouverture des données publiques sur tout le territoire et tous les territoires.

Site internet: www.libertic.wordpress.com

- La Fondation internet nouvelle génération (Fing), née en 2000, s'est donné pour mission d'aider entreprises, institutions et territoires à anticiper les évolutions des usages numériques et technologiques. Elle a accompagné la plupart des collectivités dans leur ouverture de données publiques.

Site internet: www.fing.org

la Gazette.fr

POUR COMPLÉTER VOTRE INFORMATION...

- Réutilisation des données publiques: des promesses vertigineuses
www.lagazette.fr/48185
- Le Gart réclame une redevance liée à l'usage de ses données de service public
www.lagazette.fr/138657
- Le gouvernement veut faire progresser l'open data
www.lagazette.fr/143952